

L'exposé tout simple que Nous en faisons ici, vous fait assez comprendre que Notre intention est de Nous y conformer fidèlement. Car Nous comprenons que Nous vous devons l'exemple d'une obéissance toute filiale aux lois si sages de notre sainte Mère l'Eglise. De votre côté, vous vous montrerez des enfants humblement soumis pour tout ce qui sera réglé pour la plus grande gloire de la divine Majesté et le plus grand bien des âmes. Vous ne manquerez pas d'ailleurs d'apprécier, comme il doit l'être, cet épanchement paternel qui ne vous laisse rien ignorer de tout ce qu'il y a à faire pour le bien commun d'une famille qui est tendrement chérie.

Il ne Nous reste plus qu'un mot à ajouter, un vœu à former, un souhait à faire. *Que la part de Dieu qui surpasse tout sentiment conserbe vos cœurs et vos intelligences en Jésus-Christ. Psal. 4, 7.*

Que la Vierge Immaculée, notre auguste Patronne, que nous honorons en ce jour, sous le titre de *Notre-Dame de Bon Conseil*, daigne diriger toutes nos opérations, pour le plus grand bien d'une ville qui lui appartient à tant et à de si justes titres. Qu'elle se fasse connaître au puissant secours qu'elle va nous accorder, pour la *Vierge très prudente* et pour le *vrai Siège de la divine Sagesse*.

— *Sera la présente Lettre Pastorale lue au Prône de l'Eglise Paroissiale de Notre-Dame de Ville-Marie, Dimanche prochain, vingt-neuvième jour du présent mois, et dans les autres Eglises de la Paroisse, le cinquième Dimanche après Pâques, le six Mai prochain.*

— *Donné à Montréal, en Notre Palais Episcopal, le vingt-sixième jour du mois d'Avril de l'année mil huit cent soixante-six, sous Notre seing et sceau et le contre-seing de Notre Secrétaire.*

L. † S.

✠ IG. EV. DE MONTREAL.

Par Mandement de Monseigneur,

J. O. PARÉ,

Chanoine-Secrétaire.